

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Brompton Global Real Assets Dividend ETF	13 mars 2020	Ontario
Brompton North American Low Volatility Dividend ETF		
FNB Horizons Indice S&P obligations vertes	12 mars 2020	Ontario
Fonds alternatif neutre au marché Vision	17 mars 2020	Ontario
Fonds de titres à revenu fixe de base améliorés en \$ US CI DoubleLine	12 mars 2020	Ontario
Fonds de revenu en \$ US CI DoubleLine		
Fonds d'obligations à rendement total en \$ US CI DoubleLine		
Fonds sélect mondial AGF	12 mars 2020	Ontario
George Weston Limitee	17 mars 2020	Ontario
Nutrien Ltd.	10 mars 2020	Saskatchewan
Tetra Bio-Pharma Inc.	16 mars 2020	Ontario
Une catégorie d'actions de Purpose Mutual Funds Limited	16 mars 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Desjardins Canada multifacteurs à volatilité contrôlée	13 mars 2020	Québec
FNB Desjardins États-Unis multifacteurs à volatilité contrôlée		- Colombie-Britannique
FNB Desjardins Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs à volatilité contrôlée		- Alberta
FNB Desjardins Marchés émergents multifacteurs à volatilité contrôlée		- Saskatchewan
FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes		- Manitoba
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme		- Ontario
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans		- Nouveau-Brunswick
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans		- Nouvelle-Écosse
FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes		- Île-du-Prince-Édouard
FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO2		- Terre-Neuve et Labrador
FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO2		- Territoires du Nord-Ouest
Brookfield Infrastructure Corporation	13 mars 2020	Ontario
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	13 mars 2020	Ontario
Fonds de placements alternatifs Franklin K2	16 mars 2020	Ontario
Fonds du marché monétaire Purpose Portefeuille de gestion de trésorerie	11 mars 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Purpose		
Portefeuille d'actions Foundation Wealth		
Portefeuille de titres à revenu Foundation Wealth		
Portefeuille diversifié Foundation Wealth		
La Banque de Nouvelle – Ecosse	11 mars 2020	Ontario
Nutrien Ltd.	16 mars 2020	Saskatchewan
Ovintiv Inc.	16 mars 2020	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique	17 mars 2020	Ontario
Fonds mondial de dividendes Dynamique		
Fonds de revenu immobilier et infrastructure II Dynamique	17 mars 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-10	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-12	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-12	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-12	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-12	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-12	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-12	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-12	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-12	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-12	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-17	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-17	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-17	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-03-17	2019-11-05
Banque de Montréal	2020-03-12	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-12	2018-06-01

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-16	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-03-17	2018-06-01
Banque Nationale du Canada	2020-03-11	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-11	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-11	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-13	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-13	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-13	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-13	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-13	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-16	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-16	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-03-17	2018-07-03
Banque Royale du Canada	2020-03-02	2020-02-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	2020-03-02	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-03-03	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-03-03	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-03-04	2020-02-27
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-11	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-11	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-12	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-16	2020-03-11
La Banque de Nouvelle-Ecosse	2020-03-13	2020-03-11
La Banque Toronto-Dominion	2020-03-11	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-03-11	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-03-11	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-03-12	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-03-12	2018-06-28

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en

vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9388-9202 Québec inc.	2019-01-18	248 \$
AAA Medic Montreal inc.	2019-01-28	840 000 \$
Aurora Cannabis Inc.	2019-01-24	460 609 500 \$
Avenue Living Agricultural Land Trust	2019-01-23	163 200 \$
Avenue Living Agricultural Land Trust	2019-04-11	466 800 \$
Avenue Living Agricultural Land Trust	2019-05-09	287 500 \$
Avenue Living Agricultural Land Trust	2019-06-13	576 550 \$
Avenue Living Agricultural Land Trust	2019-07-11	368 371 \$
Avenue Living Agricultural Land Trust	2019-08-08	535 409 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Avenue Living Agricultural Land Trust	2019-09-12	487 310 \$
Avenue Living Agricultural Land Trust	2019-11-14	211 999 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-01-24	10 071 543 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-02-28	17 254 245 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-03-28	10 636 847 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-04-25	14 099 441 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-05-30	4 537 272 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-06-27	7 109 906 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-07-25	4 019 089 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-08-22	10 324 984 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-09-26	13 453 160 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-10-24 au 2019-11-01	6 007 076 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2019-11-28	14 097 436 \$
Axon Veterinarian Care Technologies Corp.	2019-01-24 au 2019-02-01	560 000 \$
Axon Veterinarian Care Technologies Corp.	2019-02-22	203 000 \$
Canapar Corp.	2019-02-01	13 669 625 \$
Cannvas MedTech Inc.	2019-01-21 au 2019-01-25	163 861 \$
Cannvas MedTech Inc.	2019-07-16 au 2019-07-26	2 102 500 \$
Capital Immo Privé inc.	2019-01-29	163 800 \$
Capital Immo Privé inc.	2019-03-28	264 900 \$
Capital Immo Privé inc.	2019-06-08	49 500 \$
Capital Immo Privé inc.	2019-11-05	208 600 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Carbone Coal Fired Pizza Inc.	2019-01-17	522 275 \$
Carbone Coal Fired Pizza Inc.	2019-06-14	40 000 \$
CVR Medical Corp.	2019-01-17	1 205 000 \$
enGene inc.	2019-01-31	769 332 \$
Entreprises internationales de prospection	2019-01-31	240 000 \$
Exploration Midland inc.	2018-01-18	1 000 000 \$
Exploration Midland inc.	2019-04-17	5 854 800 \$
Exploration Midland inc.	2019-12-04 au 2019-12-13	1 430 056 \$
Fiducie de revenu résidentiel Equiton	2019-01-21 au 2019-01-31	105 533 \$
Flow Water Inc.	2019-01-25 au 2019-02-04	650 000 \$
Flow Water Inc.	2019-02-08 au 2019-02-15	900 000 \$
Flow Water Inc.	2019-03-19 au 2019-03-29	1 350 000 \$
Flow Water Inc.	2019-04-01 au 2019-04-11	120 000 \$
Flow Water Inc.	2019-04-12 au 2019-04-22	1 195 000 \$
Flow Water Inc.	2019-04-30 au 2019-05-10	2 044 000 \$
Flow Water Inc.	2019-05-15 au 2019-05-24	1 035 000 \$
Flow Water Inc.	2019-05-27 au 2019-06-05	330 000 \$
Flow Water Inc.	2019-06-25 au 2019-07-05	2 013 000 \$
Flow Water Inc.	2019-07-19	2 143 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Flow Water Inc.	2019-07-17	1 710 000 \$
Flow Water Inc.	2019-08-15	330 000 \$
Flow Water Inc.	2019-08-28 au 2019-09-03	3 970 408 \$
Flow Water Inc.	2019-09-12 au 2019-09-16	2 251 966 \$
Flow Water Inc.	2019-10-21	1 211 650 \$
Flow Water Inc.	2019-11-11	1 002 650 \$
Flow Water Inc.	2019-11-27 au 2019-12-05	3 271 109 \$
Green Sky Labs Inc.	2019-01-22	1 382 295 \$
Green Sky Labs Inc.	2019-02-01	191 019 \$
Green Sky Labs Inc.	2019-02-22	1 004 438 \$
Green Sky Labs Inc.	2019-03-25 au 2019-03-28	2 318 939 \$
Green Sky Labs Inc.	2019-06-18	917 912 \$
Green Sky Labs Inc.	2019-06-28	627 010 \$
Green Sky Labs Inc.	2019-09-30	61 300 \$
Group RMC Steady Income Trust	2019-01-18	9 907 500 \$
Group RMC Steady Income Trust	2019-03-08	3 314 200 \$
Group RMC Steady Income Trust	2019-07-24	2 210 000 \$
International Cannabrands Inc.	2019-01-24 au 2019-01-30	3 165 500 \$
Inventys Thermal Technologies Inc.	2019-01-23	6 807 478 \$
Inventys Thermal Technologies Inc.	2019-06-12	13 302 986 \$
Les Caches de la Grande Pointe inc.	2019-01-17	6 239 500 \$
Les Caches de la Grande Pointe inc.	2019-02-14	968 200 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Les Caches de la Grande Pointe inc.	2019-02-22	3 677 200 \$
Les Caches de la Grande Pointe inc.	2019-04-03	1 564 900 \$
Les Caches de la Grande Pointe inc.	2019-05-27	307 400 \$
Les Caches de la Grande Pointe inc.	2019-06-19 au 2019-06-27	1 215 600 \$
Les Caches de la Grande Pointe inc.	2019-09-04	325 400 \$
Les productions TV BWS inc.	2019-01-30	116 000 \$
Les productions TV BWS inc.	2019-03-06	204 500 \$
Les productions TV BWS inc.	2019-04-25	119 500 \$
Les productions TV BWS inc.	2019-05-31	92 500 \$
Les productions TV BWS inc.	2019-07-15	340 500 \$
Les productions TV BWS inc.	2019-08-08	232 000 \$
Les productions TV BWS inc.	2019-09-06	238 000 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-01-15	19 000 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-02-25	148 810 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-03-12	119 000 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-03-28	24 850 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-04-24	77 440 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-05-06	50 500 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-06-27	85 000 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-07-15	10 000 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-08-01	62 190 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-08-19	70 000 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-09-16	80 500 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-09-26	20 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-10-06	20 000 \$
MAVAN Tech Opportunity Fund #1	2019-10-29	33 000 \$
Mayo Lake Minerals Inc.	2018-12-27 au 2019-01-02	314 100 \$
Métaux BlackRock inc.	2019-01-18	0 \$
MVC Technologies Inc.	2019-01-17 au 2019-01-25	363 499 \$
Nevada Exploration Inc.	2019-01-14	658 000 \$
Nevada Exploration Inc.	2019-04-10	2 131 977 \$
Plaza Retail REIT	2019-01-15	1 171 000 \$
Prestige Hospitality Opportunity Fund - I	2019-01-16	196 683 \$
Prestige Hospitality Opportunity Fund - I	2019-01-30	121 935 \$
Prestige Hospitality Opportunity Fund - I	2019-02-20	426 821 \$
PyroGenesis Canada inc.	2018-10-02	2 000 000 \$
PyroGenesis Canada inc.	2019-05-15	1 737 970 \$
PyroGenesis Canada inc.	2019-05-28	1 174 210 \$
PyroGenesis Canada inc.	2019-06-19	580 000 \$
PyroGenesis Canada inc.	2019-10-25	168 000 \$
Skyline Clean Energy Fund	2019-01-21 au 2019-01-28	1 281 788 \$
Société en commandite Econo-Malls #23	2019-01-24	42 960 \$
Société en commandite Econo-Malls #23B	2019-01-24	182 038 \$
Temperance Capital Income Trust	2019-01-31	239 982 \$
Trez Capital Yield Trust US (Canadian \$)	2019-01-28 au 2019-01-29	399 302 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-01-23	90 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-03-05	412 744 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-03-28	551 067 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-04-25	564 824 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-07-24	90 989 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-08-14	377 556 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-09-11	268 734 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-09-25	155 000 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-10-18	281 460 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2019-11-06	54 361 \$
Val-d'Or Mining Corporation	2019-01-22	416 667 \$
Valeo Pharma inc.	2019-01-21	100 000 \$
Veloguide Inc.	2019-01-20	44 500 \$
Viscount Mining Corp.	2019-01-23	1 002 500 \$
Walker River Resources Corp.	2019-01-21	220 000 \$
Walker River Resources Corp.	2019-04-01	500 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney et Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney

Vu la demande présentée par le Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney et Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney (les « fonds ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 février 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1 (la « Loi »);

Vu l'article 6.1 du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, RLRQ, c. V-1.1, r. 38 (le « Règlement 81-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ., c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.7(2) du Règlement 81-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que les fonds entendent déposer le ou vers le 26 février 2020 (la « dispense souhaitée ») :

1. les états financiers intermédiaires non audités des fonds ainsi que les notes afférentes pour la période de six mois clos le 30 juin 2019;
2. les rapports intermédiaires de la direction sur rendement des fonds déposés le 30 juin 2019;

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par les fonds.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que leur version française soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif des fonds se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait le 26 février 2020.

Louis-Martin Ouellet
Directeur de l'encadrement des fonds d'investissement par intérim

Décision n°: 2020-FI-0017

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.